



D.2019.04.10.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

4 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**4.1 – COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE SEYSSSES**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

1) Cadre législatif

La commune de Seysses, membre du Muretain Agglo, a arrêté le projet de révision de son plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal du 23 janvier 2019 et l'a transmis aux personnes publiques associées pour avis sous trois mois, courrier daté du 5 février 2019 et enregistré par Tisséo Collectivités le 8 février 2019.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de la commune de Seysses doit être compatible aux orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

2) Synthèse du projet de révision du PLU de Seysses

La révision du PLU de la commune de Seysses est dictée par les orientations suivantes :

- Conforter le pôle structurant du Sud toulousain.
- Préserver la qualité du cadre de vie.
- Organiser le développement urbain du territoire communal.

Ces orientations se traduisent dans le PADD par :

- Conforter le pôle structurant du Sud toulousain pour :
 - Préserver le pôle résidentiel.
 - Développer le pôle économique.
 - Conforter les équipements et services.
- Préserver la qualité du cadre de vie afin de :
 - Respecter l'environnement.
 - Assurer la biodiversité.
 - Rendre le territoire attractif.
- Organiser le développement urbain du territoire communal pour :
 - Recentrer le territoire sur lui-même.
 - Structurer et répartir l'offre de logements.
 - Replacer les déplacements au cœur des aménagements.

Politique d'organisation urbaine :

La commune de Seysses se positionne géographiquement en partie sur le territoire de la « Ville intense » tel que le SCoT de la grande agglomération toulousaine le définit.

Les principaux objectifs de la commune sont les suivants :

- Maîtriser et encadrer le potentiel de développement urbain au sein du tissu existant.
- Orienter les extensions en continuité de l'urbanisation existante afin de donner des limites claires à l'urbanisation et pour maîtriser la consommation foncière.
- Produire le nombre de logements nécessaires, en répondant au besoin des différentes populations et avec des formes urbaines adaptées aux différents besoins de la commune.
- Affirmer la fonction « centralité » de la commune.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190410-20190410-4-1D-
DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Ces objectifs doivent répondre aux orientations d'accueil démographique de la commune, qui se fixe un seuil à 10 000 habitants pour l'horizon 2030, la commune comptant plus de 8 500 habitants en 2015.

Pour ce faire, le PLU intègre plusieurs orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les parties urbaines. Parmi ces OAP, il faut noter la création de deux nouvelles orientations :

- Une nouvelle OAP créée sur le secteur des Aujoulets, visant à encadrer le développement urbain sur cet écart.
- Une nouvelle OAP pour accueillir le futur collège de la commune, route de Labastidette.

Politiques de mobilités :

Le PLU de Seysses porte les orientations suivantes :

- Intégrer les déplacements dans une démarche « projet » :
 - Poursuivre les réflexions, en lien avec les partenaires compétents, sur la hiérarchisation et la structuration du réseau viaire.
 - Permettre la création de voiries d'échange et de liaisons transversales, notamment au regard des nouveaux secteurs de développement.
 - Organiser les déplacements et veiller à assurer le maillage des voiries dans les projets de développement (limiter le recours à l'impasse).
 - Prendre en compte les modes doux dans les projets de construction et/ou d'aménagement (cheminements, perméabilités, stationnement des vélos).
 - Répondre aux besoins en stationnement :
 - Définir des normes de stationnement adaptées aux différents secteurs de la commune et aux modes de vie.
 - Réfléchir aux possibilités de mutualisation.
 - Veiller à l'intégration urbaine et paysagère des voiries.
- Rendre les modes doux plus attractifs :
 - Tendre vers une meilleure cohabitation entre tous les modes de déplacements (intervention sur les espaces publics du centre-bourg notamment).
 - Compléter le maillage des liaisons douces en s'appuyant notamment sur les réflexions conduites dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal Cyclable, et veiller à la continuité, à la sécurité et au confort des cheminements.
 - Intégrer les vélos dans les besoins en stationnement.
 - Tendre vers une urbanisation plus « compacte » pour limiter le recours à l'automobile et favoriser les mobilités douces dans les déplacements courts.
 - Conforter les liens entre les différentes centralités/polarités de la commune (centre-bourg, pôles d'équipements, ...).
- Encourager l'usage des transports en commun, l'intermodalité et les nouvelles pratiques de mobilités :
 - Favoriser l'intermodalité avec le pôle d'échanges de la gare SNCF de la ville de Muret notamment par la création d'un itinéraire cyclable sécurisé.
 - Développer l'offre de stationnement des vélos en particulier dans le centre-bourg, au niveau des pôles d'équipements, et autour des arrêts de transports en commun.
 - Collaborer au développement du dispositif de covoiturage Ré

- Réfléchir aux possibilités de développer le covoiturage (mise en place d'aires de covoiturage notamment).

3) Avis de Tisséo Collectivités

Le projet de révision du PLU de la commune de Seysses intègre au niveau du rapport de présentation le rapport de compatibilité avec le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine. Dans la déclinaison du PADD et des OAP, le projet s'inscrit dans les orientations générales du Projet Mobilités 2020.2025.2030 et prend en compte dans son développement les 3 leviers considérés au Projet Mobilités :

- La prise en compte du report modal, en portant le développement des modes actifs et le partage de l'espace public au travers l'élaboration en cours d'un nouveau schéma directeur cyclable avec l'agglomération du Muretain.
- La prise en compte de la cohérence entre urbanisme et déplacements, le PADD dans son orientation 2 s'attachant à cette volonté « un territoire qui organise son développement ; recentrer le territoire sur lui-même ».
- La prise en compte du réseau de voirie existante et à créer ainsi que la réflexion sur le stationnement, le PADD dans son orientation 2.2 vise à : « 2.3. Replacer les déplacements au « cœur » de l'aménagement ; Améliorer les échanges et encourager la diversification des mobilités ».

Concernant les deux nouvelles AOP inscrites au projet de révision du PLU de Seysses, Tisséo Collectivités souligne :

- Que le secteur des Aujoulets n'est pas desservi par le réseau Tisséo, car situé à l'écart de l'urbanisation existante.
- Que le secteur d'implantation du futur collège de la commune sur la route de Labastidette se situe dans la continuité d'une urbanisation existante mais à une distance de marche à pied de l'ordre de 400 à 500 des actuels arrêts de bus de la ligne 315. Ce qui nécessitera une réflexion sur l'accessibilité de cet équipement en transport en commun et modes actifs afin de limiter un usage local de la voiture pour accéder à cet équipement d'enseignement.

*
* *

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

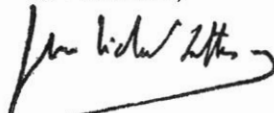
ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de révision du PLU de Seysses, tout en questionnant les modalités d'accès au secteur du collège / route de Labastidette.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Seysses pour notification.
- à Monsieur le Président du Muretain Agglo.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES